

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°14 du 6 mai 2009

**PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°4

INSTRUCTION N° 162/DEF/EMA/ORH/OR

modifiant l'instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 relative à la constatation des blessures ou maladies survenues aux militaires pendant le service.

Du 9 mars 2009

ÉTAT-MAJOR DES ARMÉES : *division « organisation et ressources humaines ».*

INSTRUCTION N° 162/DEF/EMA/ORH/OR modifiant l’instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 relative à la constatation des blessures ou maladies survenues aux militaires pendant le service.

Du 9 mars 2009

NOR D E F E 0 9 5 0 4 9 2 J

Pièce(s) Jointe(s) :

Trois annexes.

Précédent Modificatif :

1er modificatif du 18 novembre 1998 (BOC, 1999, p. 938).

Texte modifié :

Instruction n° 1702/DEF/EMA/OL/2 du 9 octobre 1992 (BOC, p. 4024. ; BOEM 363-1.3.5) modifiée.

Référence de publication : BOC N°14 du 6 mai 2009, texte 4.

L’instruction n° 1702/DEF/EMA/ORH/OR du 9 octobre 1992 est modifiée comme suit :

1. Point 1. « CONSTATATION ».

Remplacer le dernier alinéa par le suivant : « La détermination de l’imputabilité au service repose sur ce dernier document nécessaire à la protection des intérêts de l’individu et de l’État ».

2. Point 2. « RAPPORT CIRCONSTANCIÉ ».

Au point 2.3. « Destination ».

Remplacer la phrase « le service de la solde du port comptable » par : « le bureau famille invalidité de la direction du commissariat de Toulon ».

3. ANNEXES.

3.1. Remplacer l’annexe 1. par l’annexe I. ci-jointe.

3.2. Annexe 3.

Remplacer la figure 5. « relation au service des accidents de trajet. » par la figure 5. ci-jointe.

3.3. Ajouter l’annexe V. ci-jointe.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de corps d'armée ,
sous-chef « organisation de l'état-major des armées »,*

Jean-Pierre BANSARD .

ANNEXE I.

**Figure 2. RELATION AU SERVICE DES ACCIDENTS DE TRAJET
ET MISSIONS OPÉRATIONNELLES.**

| | | | |
|--|---|--|----------------|
| 1. Position du militaire au moment de l'accident ⁽¹⁾ | | | |
| <input type="checkbox"/> En position régulière d'absence <input type="checkbox"/> Titulaire d'une permission de longue durée <input type="checkbox"/> Titulaire d'une autorisation d'absence | <input type="checkbox"/> Sur le trajet d'une mission <input type="checkbox"/> De courte durée <input type="checkbox"/> Autre position à définir en 3 | | |
| Valable du | à | heures | |
| au | à | heures | |
| pour se rendre | à | | |
| 2. Circonstances de l'accident | | | |
| L'accident est survenu le | | à | heures |
| Sur le trajet de | | | ⁽²⁾ |
| alors que le militaire avait quitté <input type="checkbox"/> | | devait rallier <input type="checkbox"/> | ⁽¹⁾ |
| 3. Observations ⁽³⁾ | | | |
| | | | |
| 4. Missions opérationnelles | | | |
| Si vous avez répondu OUI au recto, précisez ⁽⁴⁾ | | | |
| <input type="checkbox"/> Opération extérieure ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales conformément aux obligations et engagements internationaux de la France <input type="checkbox"/> Opération d'expertise ou d'essai <input type="checkbox"/> Opération d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles <input type="checkbox"/> Opération de maintien de l'ordre ou menée pour assurer la sécurité des personnes et des biens <input type="checkbox"/> Exercice ou manœuvre de mise en condition des forces <input type="checkbox"/> Escalade | | | |
| Document justificatif ⁽⁵⁾ : | | | |
| | | À | , le |
| | | Cachet et signature du commandant de formation | |

(1) Cocher la case.

(2) Domicile, lieu de permission, formation.

(3) Éventuellement référence au procès-verbal de gendarmerie.

Préciser le chemin emprunté habituellement et, s'il y a lieu, les raisons qui auraient motivé un détour. Indiquer les mesures disciplinaires éventuelles prises à l'encontre de l'intéressé à la suite de l'accident.

(4) Article D.1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n° 2007-319 du 8 mars 2007).

(5) À préciser conformément au tableau figurant en annexe 5.

ANNEXE III.

**Figure 5. RELATION AU SERVICE DES ACCIDENTS DE TRAJET
ET MISSIONS OPÉRATIONNELLES.**

Établi le

par

| | | |
|---|---|---|
| 1. Position du militaire au moment de l'accident ⁽¹⁾ | | |
| <input type="checkbox"/> En position régulière d'absence | <input type="checkbox"/> Titulaire d'une permission de longue durée | <input type="checkbox"/> Titulaire d'une autorisation d'absence |
| <input type="checkbox"/> Sur le trajet d'une mission | <input type="checkbox"/> De courte durée | <input type="checkbox"/> Autre position à définir en 3 |
| Valable du | à | heures |
| au | à | heures |
| pour se rendre de | | |
| 2. Circonstances de l'accident | | |
| L'accident est survenu le | à | heures |
| Sur le trajet de | | ⁽²⁾ |
| alors que le militaire avait quitté <input type="checkbox"/> | devait rallier <input type="checkbox"/> | ⁽¹⁾ |
| sa formation située à | à | heures |
| son domicile situé | à | heures |
| 3. Observations ⁽³⁾ | | |
| 4. Missions opérationnelles (à remplir obligatoirement) | | |
| Le militaire était-il en mission opérationnelle au moment des faits ? | | |
| <input type="checkbox"/> OUI | <input type="checkbox"/> NON | |
| Si OUI, précisez ⁽⁴⁾ | | |
| <input type="checkbox"/> Opération extérieure ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales conformément aux obligations et engagements internationaux de la France <input type="checkbox"/> Opération d'expertise ou d'essai <input type="checkbox"/> Opération d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles <input type="checkbox"/> Opération de maintien de l'ordre ou menée pour assurer la sécurité des personnes et des biens <input type="checkbox"/> Exercice ou manœuvre de mise en condition des forces <input type="checkbox"/> Escale | | |
| Document justificatif ⁽⁵⁾ : | | |
| Extrait du registre des constatations certifié conforme à l'original : | | |
| Le | <i>Cachet et signature du commandant de formation</i> | |

(1) Cocher la case.

(2) Domicile, lieu de permission, formation.

(3) Éventuellement référence au procès-verbal de gendarmerie.

Préciser le chemin emprunté habituellement et, s'il y a lieu, les raisons qui auraient motivé un détour.

Indiquer les mesures disciplinaires éventuelles prises à l'encontre de l'intéressé à la suite de l'accident.

(4) Article D.1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (décret n°2007-319 du 8 mars 2007).

(5) À préciser conformément au tableau figurant en annexe 5.

ANNEXE V.

LISTE DES DOCUMENTS JUSTIFICATIFS.

(devant être portés au point 4 des versos du rapport circonstancié

et de l'extrait du registre des constatations des blessures, infirmités

et maladies survenues pendant le service).

| TYPE DE LA MISSION OPÉRATIONNELLE. | DOCUMENT JUSTIFICATIF. |
|--|---|
| Les opérations extérieures ou mission effectuée à l'étranger au titre d'unités françaises ou alliées ou de forces internationales. | État signalétique et des services |
| Les opérations d'expertise ou d'essai | Document ayant organisé l'opération ou l'essai (note, ordre de service) |
| Les opérations d'assistance des forces armées dans le cadre de catastrophes naturelles, technologiques ou matérielles | Document attestant de la réalité de l'opération (message, note, ordre de service) |
| Les opérations de maintien de l'ordre et celles menées pour assurer la sécurité des personnes et des biens | Document ayant prévu ou retracé le déplacement (cahier d'activité, de service) |
| Les exercices ou manœuvres de mise en condition des forces | Document ayant organisé l'exercice ou la manoeuvre (note,....) |
| Les escales : - navales - aériennes | Le journal de bord Le cahier de marche |